



RATP, on fume sur les quais

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 8 mars 2003

Obligation de subir la cigarette quand on attend son train puisque les fumeurs refusent d'éteindre leur cigarette quand on le leur demande. absence de personnes qui pourraient faire respecter la loi Evin (la police n'étant jamais passée sur mon quai et ne fait pas souvent la remarque aux fumeurs). seuls des annonces sont faites tout les 1/4 d'heure environ.

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les [transports](#), puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau